

Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail

19/01/2000

Cette loi porte réduction du temps de travail et concerne la durée légale du travail, le régime des heures supplémentaires, la répartition et l'aménagement du temps de travail. Elle prévoit les modalités de la négociation collective en ce domaine et comporte également des dispositions relatives à la formation, aux cadres, au travail à temps partiel et au contrat intermittent.